

**ENTRAÎNEMENT**  
**EXAMEN DE NIVEAU**  
**A1 NUMÉRO 1**  
**(SR)**



**Consigne** : Complétez le formulaire avec vos informations personnelles.

## FORMULAIRE D'OBTENTION DE LA CARTE D'ACCES AUX SERVICES POUR LES PARTICULIERS

Je soussigné(e) :

Madame       Monsieur

Nom (écrire en majuscules) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : --- --- --- --- ---

Téléphone mobile : --- --- --- --- ---

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



**Consigne :** Regardez, lisez et répondez aux questions en cochant la bonne réponse.



## Dépôts en déchèteries : règles à respecter

- **Seuls les particuliers résidant sur le territoire de l'Agglomération du Niortais** sont autorisés à déposer gratuitement des déchets.
- **L'accès aux déchèteries est autorisé seulement durant les jours et heures d'ouverture.** Le dépôt sauvage de déchets à l'entrée d'une déchèterie est passible d'une sanction pénale prévue dans le Code de l'Environnement (contravention de 2e classe pouvant atteindre 1500 €, 3000€ en cas de récidive).
- **Veillez à bien déposer vos déchets dans les différentes bennes (ou caissons) prévues à cet effet.** En cas de doute, demandez conseil à l'agent de déchèterie.
- **Attention aux envols de déchets lors du trajet en déchèterie !** Pensez à bâcher vos remorques car, au-delà de l'aspect visuel dégradant l'image de tout un quartier et de l'atteinte à l'environnement que cette pollution engendre, ces envols de déchets peuvent provoquer des accidents de la circulation pouvant induire la responsabilité pénale d'un chauffeur n'ayant pas pris soin de bâcher, de sangler ou de mettre un filet de protection sur sa remorque.
- **En période de forte affluence, merci de faire preuve de patience** et d'attendre que le quai de déchargement soit disponible avant de manœuvrer votre véhicule vers la benne.

1. **Les habitants de Bressuire sont autorisés à déposer gratuitement leurs ordures.**

- vrai  
 faux

2. **Il est possible d'accéder aux déchèteries tous les jours 24 heures sur 24.**

- vrai  
 faux

3. **Le montant d'amende pour dépôt sauvage d'ordures pour la première fois est de :**

- 1005 €  
 1050 €  
 1500 €

4. **Le montant d'amende pour dépôt sauvage d'ordures en cas de récidive est de :**

- 3000 €  
 3500 €  
 3900 €

5. **Que faire, si on ne sait pas dans quelle benne jeter ses ordures ?**

- laisser les ordures devant les déchèteries  
 demander un conseil à l'agent de déchèterie  
 lancer les ordures dans le four d'incinération



**Consigne :** Regardez, lisez et répondez aux questions en cochant la bonne réponse.



## Dépôts en déchèteries : règles à respecter

- **Seuls les particuliers résidant sur le territoire de l'Agglomération** sont autorisés à déposer gratuitement des déchets.
- **L'accès aux déchèteries est autorisé seulement durant les jours et heures d'ouverture.** Le dépôt sauvage de déchets à l'entrée d'une déchèterie est passible d'une sanction pénale prévue dans le Code de l'Environnement (contravention de 2e classe pouvant atteindre 1500 €, 3000€ en cas de récidive).
- **Veillez à bien déposer vos déchets dans les différentes bennes (ou caissons) prévues à cet effet.** En cas de doute, demandez conseil à l'agent de déchèterie.
- **Attention aux envols de déchets lors du trajet en déchèterie !** Pensez à bâcher vos remorques car, au-delà de l'aspect visuel dégradant l'image de tout un quartier et de l'atteinte à l'environnement que cette pollution engendre, ces envols de déchets peuvent provoquer des accidents de la circulation pouvant induire la responsabilité pénale d'un chauffeur n'ayant pas pris soin de bâcher, de sangler ou de mettre un filet de protection sur sa remorque.
- **En période de forte affluence, merci de faire preuve de patience** et d'attendre que le quai de déchargement soit disponible avant de manœuvrer votre véhicule vers la benne.

### 1. Quel est ce document ? :

- une offre d'emploi
- une information
- une facture d'électricité

### 2. Que peut-il se passer, si on ne bâche pas les remorques remplies de déchets ? :

- Ils peuvent être volés.
- Ils peuvent provoquer un accident de la circulation.
- Ils peuvent s'envoler et blesser des piétons

### 3. Comment peut-on maintenir les déchets dans une remorque ? :

- Il faut les tailler, les couper ou les émincer avec un couteau ou un économe
- Il faut les bâcher, les sangler ou les recouvrir d'un filet de protection
- Il faut les cacher dans la terre.

### 4. En cas de forte affluence à la déchèterie, il faut :

- s'énervier
- perdre patience
- faire preuve de patience

### 5. Que faut-il attendre avant de manœuvrer le véhicule vers la benne ? :

- que le quai de déchargement soit disponible
- que le quai de déchargement soit rempli d'usagers
- que le quai de déchargement regorge d'usagers



**Consigne :** lisez et répondez aux questions en cochant la bonne réponse.



1. Qui a envoyé le message ? :

- la briqueterie Ayrault
- la bijouterie Petit
- la déchèterie de Souché

2. Quel est l'objet du message ? :

- une invitation
- une information
- un conseil



**Consigne :** à l'aide du message ci-dessus complétez le texte :

Bonjour .....,

J'ai bien reçu votre message mais .....

Je ne suis pas disponible, parce que .....

Proposerez-vous ..... à une autre date ?

